

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2021-10-154

21 octobre 2021

### Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de France compétences du 22 septembre 2021

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12,

Après en avoir délibéré le 21 octobre 2021,

#### Décide :

#### Article 1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 22 septembre 2021 est approuvé.

#### Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris,

Le 21 octobre 2021,

Pierre DEHEUNYNCK  
Président du Conseil d'administration

